

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE  
D'INSERTION DU PAYS DE MONTAUBAN TROIS RIVIERES**

---

A.D. n° 2008-1998

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de Revenu Minimum d'Insertion et créant un Revenu Minimum d'Activité ;

VU la délibération du Conseil Général de Tarn-et-Garonne du 26 novembre 2004 ;

VU les propositions présentées par les différentes collectivités territoriales, organismes et associations concernés ;

VU l'avis émis par le Conseil Départemental d'Insertion lors de sa séance du 10 mai 2005 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département de Tarn-et-Garonne,

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les arrêtés conjoints Préfet - Président du Conseil Général du 4 février 2002 et du 1er septembre 2003 relatifs à la composition des Commissions Locales d'Insertion (CLI) de Montauban-Sud et de Montauban-Nord sont abrogés.

**Article 2** : La composition de la CLI « Pays de Montauban Trois Rivières » est fixée comme suit :

*Président* : Monsieur Jean-Marc PARIENTE,  
Monsieur Ghislain DESCAZEAUX, suppléant.

**I – Représentants du Conseil Général :**

- Monsieur Jacques ROSET, titulaire,
- Monsieur Guy HEBRAL, suppléant.
  
- Monsieur Etienne ASTOUL, titulaire,
- Monsieur Roland GARRIGUES, suppléant.
  
- Monsieur Jean-Pierre QUEREILHAC, titulaire,
- Monsieur Jean-Paul ALBERT, suppléant.
  
- Monsieur Claude MOUCHARD, titulaire,
- Monsieur José GONZALEZ, suppléant.

**II – Représentants des Collectivités Territoriales :**

1) Communauté d'Agglomération du Pays de Montauban et des 3 Rivières :

- Monsieur Jean-Claude CROISY, titulaire,
- Madame Laurence PAGES, titulaire.

2) Communauté de Communes du Terroir de Grisolles – Villebrumier :

- Madame Martine BARASC, titulaire,
- Monsieur Michel RIEUTORD, suppléant.

3) Communauté de Communes du Sud Quercy de Lafrançaise :

- Madame Elisabeth CASTAGNE, titulaire.

4) Communauté de Communes Garonne et Canal :

- Madame Françoise PIZZINI, titulaire,
- Madame Sylviane GAUTIER, suppléante.

**III – Représentants de l'Etat** :

1) Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :

- Madame Marie-Rose LESZCZYNSKI.

2) Préfecture :

- Madame Chantal POURADIER-DUTEIL.

**IV – Représentants de la Direction de la Solidarité Départementale** :

Le Responsable du Pôle de Grisolles : Madame Joëlle RACHOU,  
Le Responsable du Pôle de Moissac : Madame Mauricette DAUGE,  
Le Responsable du Pôle de Montauban Villebourbon : Madame Sylvie FALBA,  
Le Responsable du Pôle de Montauban Unal : Madame Danièle BRUNET,  
Le Responsable du Pôle de Montauban Les Chênes : Madame Laurence FOLIGNE  
Le Responsable du Pôle de Montauban Labat : Monsieur Jean-Claude CONTE,  
Le Responsable du Pôle de Montech : Monsieur Jean-Paul DELMAS.

**V – Représentants des organismes économiques et sociaux** :

ADIAD :

- Madame Laurence REMUZON.

ADIL 82 :

- Madame Catherine PUJOL, titulaire,
- Madame Noura BELKADI, suppléante.

ANPE :

- Monsieur Jean-Luc LAVOISIER.

AMAR :

- Madame Sylvie BERNADET-GALES, titulaire,
- Madame Béatrice GUIJARRO, suppléante.

Chambre d'Agriculture :

- Monsieur Stéphane BEC, titulaire,
- Monsieur Jacques COUSTEILS, suppléant.

Chambre de Commerce et d'Industrie :

- Madame Nicole BERNICHAN.

Chambre des Métiers :

- Monsieur Roland DELZERS, titulaire.

CIBC :

- Madame Sophie CLAMENS.

Mission Locale :

- Madame TESTUT, titulaire,
- Madame LANNES, suppléante.

Pact-Arim :

- Madame Céline CANAVEIRA.

UDAF :

- Monsieur MICHELIN

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 7 octobre 2008

Le Président,

\*  
\* \*